

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT - Mesdames GORET – HUET – BERTSCHI –

**Absents excusés** : M. IGNAZI (pouvoir à Mme GORET)

**Absents** : Mme GIULIANI – Mrs BERJOT - DEROU

**Secrétaire de séance** : Véronique GORET

Approbation du compte rendu du 14 octobre 2010

Monsieur le Maire rajoute à l'ordre du jour : - Convention avec la SPA  
- Ouverture de crédits

**Convention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA-**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Accepte** de signer une convention entre la commune d'Essises, représentée par Monsieur Christian TREHEL, Maire et la Société Protectrice des Animaux représentée par son Administratrice Provisoire, Maître Michèle LEBOSSÉ,
- **S'engage** à verser une participation financière de 20 euros par chats pour la stérilisation et l'identification par tatouage pour l'année 2011,
- **La convention** est conclue jusqu'au 31 décembre 2011 commençant à compter du jour de la signature des présentes. Chaque année, toute intervention de la SPA fera l'objet d'une nouvelle convention

**Ouverture de crédits –**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer le virement suivant :

Cpte 2116 Cimetières	- 1 700.00 euros
Cpte 2316 Restaurations des collections	+ 1 700.00 euros

**Fonds de Solidarité pour le Logement des personnes défavorisées –**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- pour l'exercice 2010, de porter cette participation à 0.41 euros par habitants soit 177.94 euros par an.
- D'ajuster ce montant régulièrement selon les demandes du service du logement départemental.

**Consultation a titre réglementaire par le service des domaines pour deux parcelles de bois et taillis – appartenant au C.C.A.S. de la Ville de Paris-**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas acquérir les parcelles cadastrées XA 8 (70 613m<sup>2</sup>) et ZC 92 (10 900m<sup>2</sup>), constituées de bois et taillis d'une superficie totale de 81 513 m<sup>2</sup> estimées par France Domaine à un montant de 27 715 euros (évaluations +/- 10%) (valeur vénale).

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Eclairage public au hameau Le Fayet** : Une copie du devis a été transmise à Monsieur le Maire de Montfaucon.
- **La Pièce du Noyer** : Monsieur le Maire a reçu deux personnes, un représentant de l'agence ORPI et du géomètre CHOLLET pour étudier éventuellement un nouveau projet sur la parcelle ZH n° 72. Après concertation auprès du Conseil Municipal, nous proposons quatre maisons.

Séance levée à 19 h 30